

ANNEXE I

PIECES REQUISES POUR L'OBTENTION OU LA PROROGATION D'UN VISA DIPLOMATIQUE

- A. Pour les agents diplomatiques des Missions Diplomatiques et Consulaires accréditées à Madagascar:**
1. Note Verbale.
 2. Passeport diplomatique dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
 3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Copie de l'ordre de mission/de voyage ou du décret/de l'arrêté de nomination de l'Etat d'envoi.
 5. Photocopie de la Lettre d'Agrément ou d'Exequatur (pour les Chefs de mission).
 6. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 7. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures)
- B. Pour les fonctionnaires des organisations régionales et internationales ainsi que des institutions spécialisée affectés à Madagascar et ayant un rang diplomatique:**
1. Note Verbale.
 2. Laissez-passer diplomatique dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
 3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Copie de la lettre de mission de l'Etat d'envoi.
 5. Photocopie de la Lettre d'Agrément ou de l'exequatur (pour les Chefs de mission).
 6. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 7. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures)
- C. Pour les agents diplomatiques ou Hauts fonctionnaires étrangers exerçant des missions à Madagascar:**
1. Note Verbale.
 2. Passeport diplomatique ou Laissez-passer diplomatique dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
 3. Copie des premières pages dudit passeport/laissez-passer et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Copie de l'ordre de mission/de voyage de l'Etat d'envoi.
 5. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 6. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures)
- D. Pour les membres de la famille des ayants droit:**
1. Note Verbale.
 2. Passeport diplomatique ou laissez-passer diplomatique dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
 3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Copie de l'ordre de mission de l'Etat d'envoi de l'ayant droit principal.
 5. Photocopie du passeport et du visa d'entrée, le cas échéant, de l'ayant droit principal.
 6. Acte d'Etat civil (acte de mariage et acte de naissance ou acte d'adoption).
 7. Autorisation parentale (pour les mineures).
 8. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 9. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures)
- E. Pour toute demande de carte diplomatique séparément du visa diplomatique:**
1. Note Verbale.
 2. Copie des premières pages du passeport du requérant et du visa en cours de validité.
 3. Trois (03) photos d'identité de format 4x4."

ANNEXE II
PIECES REQUISES POUR L'OBTENTION OU LA PROROGATION D'UN VISA DE COURTOISIE

- A. Pour les membres du personnel administratif et technique des Missions Diplomatiques et Consulaires accréditées à Madagascar, les fonctionnaires des organisations régionales et internationales affectés à Madagascar et le personnel technique et administratif des institutions spécialisées:**
1. Note Verbale.
 2. Passeport de service, officiel ou laissez-passer dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malgache.
 3. Copie des premières pages dudit passeport ou laissez-passer et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Ordre de mission de l'Etat d'envoi.
 5. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 6. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures).
- B. Pour les fonctionnaires civiles et militaires des Etats étrangers n'ayant pas la qualité de diplomate, titulaires de passeports de service ou officiel, effectuant une mission gouvernementale agréée par le Gouvernement malagasy :**
1. Note Verbale.
 2. Passeport de service ou officiel dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malgache.
 3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Ordre de mission de l'Etat d'envoi.
 5. Lettre d'Agrément du Gouvernement malgache.
 6. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 7. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures)
- C. Pour les personnes effectuant une assistance technique dans le cadre d'un projet de développement faisant l'objet d'une convention entre l'Etat malagasy et un Etat étranger:**
1. Lettre adresse au Ministère malgache des Affaires Étrangères émanant des ministères techniques concernés.
 2. Passeport de service ou officiel dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
 3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
 4. Copie de la Convention entre l'Etat malagasy et l'Etat Etranger
 5. Terme de références de l'intervention du coopérant.
 6. Copie du rapport d'activités et du programme annuel (lors du renouvellement).
 7. Trois (03) photos d'identités de format 4x4.
 8. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures).
- D. Pour les personnes invitées par l'Etat malgache et dont la jouissance d'un visa de courtoisie a été approuvée par le Ministère des Affaires étrangère:**
1. Lettre d'invitation (ou lettre officielle attestant de la décision du Gouvernement d'accueillir l'évènement)
 2. Demande du Ministère technique ou de l'Institution organisateur de l'évènement.
 3. Passeport de service dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
 4. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
 5. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.
 6. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures).

E. Pour les membres de la famille des ayants droit:

1. Note Verbale/Lettre adressée au MAE émanant des ministères techniques et adressée à Monsieur ou Madame le Ministre des Affaires Etrangères) selon le cas.
2. Passeport de service / officiel ou laissez-passer dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
4. Copie de l'ordre de mission/de voyage de l'Etat d'envoi de l'ayant droit principal.
5. Photocopie du passeport et du visa d'entrée, le cas échéant, de l'ayant droit principal.
6. Acte d'Etat civil (acte de mariage et acte de naissance ou acte d'adoption).
7. Autorisation parentale (pour les mineures) dûment signée et légalisé par les Autorités compétentes.
8. Trois (03) photos d'identités de format 4x4.
9. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures).

F. Pour les domestiques privés des diplomates:

1. Note Verbale.
2. Passeport national ou passeport de service dont la fin de validité est à plus de six mois de la date d'arrivée sur le territoire malagasy.
3. Copie des premières pages dudit passeport et du visa d'entrée, le cas échéant.
4. Photocopie du passeport et du dernier visa obtenu de l'employeur, le cas échéant.
5. Contrat de travail visé par le Ministère des Affaires Etrangères.
6. Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS) (sauf si la personne est déjà soumise aux dispositions de sécurité sociale dans un autre pays).
7. Attestation d'affiliation à un Service médical du travail ou attestation d'affiliation à une assurance couverture maladie (sauf si la personne est déjà soumise aux dispositions de sécurité sociale dans un autre pays).
8. Trois (03) photos d'identités de format 4x4.
9. Plan de vol / itinéraire de voyage (si visa d'entrée de 72 heures).

G. Pour toute demande de carte de séjour séparément du visa de courtoisie :

1. Note Verbale / demande de visa au Ministère malgache des Affaires Étrangères émanant des ministères techniques concernés et adressée à Monsieur ou Madame le Ministre des Affaires Etrangères selon le cas.
2. Copie des premières pages du passeport du requérant et du visa en cours de validité.
3. Trois (03) photos d'identité de format 4x4.

Contact :

Ambassade de la République de Madagascar
Seepromenade 92, D-14612 Falkensee
Téléphone : +49(0)3322-2314-10, Fax :+49(0)3322-2314-29
E-mail : visa@botschaft-madagaskar.de